

C.N.A. Réf. RR/ CRU - 2024

# Les recommandations de la CNA aux officiels pour la saison 2024 /2025

The state of the s

 <u>Pour information</u>: aux correspondants des Clubs, aux membres de l'ETF, du Comité Directeur, des Présidents de ligues et départements

La réunion CNA / RLA s'est tenue les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024, à Marseille, en présentiel et en visioconférence.

Lors de cette réunion, il a été décidé et validé par les membres présents que :

- Dans la mesure du possible, la Journée d'Actualisation des Connaissances devra comporter une partie théorique et une partie de mise en situation de ces recommandations.
- Un stage SFFO / JANS est programmé pour début juillet 2025, les modalités et le lieu seront définis après les élections au Comité Directeur Fédéral et validation du Comité Directeur.
- Les Journées d'Actualisations des connaissances des Officiels Nationaux et de Ligue devront être organisées le plus tôt possible dans les Ligues, afin que le Groupe Ventilation puisse publier les disponibilités des Officiels, en vue des premières compétitions. Les demandes de disponibilités seront à adresser à la Fédération avant le 21 octobre 2024.
- Une adresse électronique spécifique pour la correspondance arbitrage avec la fédération a été créée <u>arbitrage@ffsavate.com</u>, elle dirige les demandes et problématiques liées à l'arbitrage vers Mme Channelle RUFFE-URGIN, Chargée de la commission arbitrage, ainsi que vers le Responsable de la CNA.
- La fiche d'événements indésirable concerne tout événement indésirable rencontré lors des compétitions, (trouble généré par le public, les tireurs, les seconds, les officiels, accidents, incidents, etc.). Elle devra être remontée à la fédération, par le DO ou DOG, pour donner suite.

## Autres informations à diffuser largement :

- Le DO est souverain pour toute décision ou jugement à prendre immédiatement et par là-même, a tous pouvoirs de décision dans la limite des points prévus dans les règlements régissant la pratique de la Savate boxe française en compétition et dans la limite des notifications fédérales relatives à l'application de ceux-ci.
- Le groupe de ventilation des officiels sur les compétitions nationales, mis en place pour sélectionner les officiels, sur les compétitions nationales, s'est inscrit dans la durée. Comme pour les autres saisons, il est demandé aux officiels sélectionnés de prévenir de leur indisponibilité 15 jours avant la compétition les officiels qui seraient à la fois inscrits en tant que compétiteurs et en tant qu'officiels dans une compétition ne seront pas sélectionnés comme officiel (sauf nécessité impérative, mais sous couvert de la fiche « officiel partie prenante »). De la même manière, les officiels qui ont des tireurs ne seront pas sélectionnés pour les compétitions concernant la catégorie de poids de leur tireur (à l'exception des tournois où ils pourront changer d'enceinte). Tout officiel devra être licencié avant d'adresser ses disponibilités sur les compétitions nationales 2024 / 2025.
- J'invite les RLA à adopter ces dispositions précitées (sauf impossibilité due à un manque), pour sélectionner les officiels de leur ligue, notamment pour les compétitions à finalité national.

#### Points à aborder, lors de la Journée d'actualisation des connaissances :

## r Egalité

Par validation du Comité Directeur, en date 15 juin 2024, la possibilité pour le juge d'utiliser l'égalité dans une reprise est supprimée. Les juges procéderont donc à l'issue de chaque reprise à une notation unique selon l'une des 2 modalités suivantes :

Domination du tireur A

TIREUR A = 3 TIREUR B = 2

Domination importante du tireur A

TIREUR A = 3 TIREUR B = 1

#### Tête en avant

La notion de tête en avant pouvant être subjective, l'arbitre se référera au poing avant du tireur. Si celui- ci est positionné devant la tête : pas de tête en avant.

## Genou en avant

L'arbitre devra prendre les mesures nécessaires afin que les tireurs ne se retrouvent pas dans une situation dite de « genou en avant ». Pour cela, il sanctionnera les tireurs qui progressent genou en avant, ainsi que ceux qui, dans les phases de corps à corps, se servent d'un groupement du chassé sur leur adversaire pour le <u>repousser (cf. article 1 des règlements techniques : la savate est un sport de combat qui utilise des mouvements de percussions appelés coups)</u>. Cette mesure sera particulièrement utilisée en assaut.

# Pression abusive

**Trop peu d'officiels interviennent sur la pression abusive**, en assaut, effectuée par un tireur A avançant sans cesse, « cassant la distance », sans déclencher de coup pour empêcher le tireur B de déployer sa boxe.

Ce type de comportement provoque automatiquement l'augmentation de puissance des coups du tireur B qui, in fine, prend l'avertissement. Un commandement a été inscrit dans les règlements, afin que les officiels puissent intervenir sur ce type de comportement, il convient de s'en servir. <u>Toute puissance incontrôlée devra être sanctionnée.</u>

#### Jugement

Les principes de jugement des compétitions en Savate se déclinent de la façon suivante.

Assaut : Précision - Technique - Virtuosité

Combat 1ère et 2ème série : Efficacité - Technique Savate Pro : Efficacité.

Bien entendu, les notions de technico-tactique et de combativité sont incluses dans les trois formes de pratiques. Les juges devront s'appuyer sur ces principes pour désigner un vainqueur en fonction de la compétition de référence.

## Charte de l'officiel

Les membres de la délégation officielle doivent respecter la charte de l'officiel (article 16 du présent règlement). Quelle que soit la fonction qu'occupe un officiel et même s'il n'occupe aucune fonction, il doit rester un officiel « dans son comportement » autour des enceintes, dans le public et/ou sur les réseaux sociaux. Nous avons pu constater que cette règle n'est pas toujours respectée. De la même manière, un officiel sélectionné sur une compétition, fait partie d'une équipe. Il est donc d'usage que les officiels prennent leurs pauses ou leurs repas avec leur équipe et non pas avec les tireurs ou entraîneurs de leur club. De plus, les officiels devront respecter les décisions émises par les instances fédérales.

# Officiel partie prenante

Afin d'éviter une situation où un officiel serait partie prenante dans une rencontre (appartenance au même club que l'un des tireurs, entraîneur d'un des tireurs, lien de couple ou de parenté avec l'un des tireurs), le délégué officiel appliquera l'article 1.3 des règlements d'arbitrage et mettra en œuvre la fiche « officiel partie prenante ».

Dans le cas où un DO serait partie prenante, il pourra se faire remplacer par un de ses pairs présent dans l'équipe d'officiels.

## Généraliser l'accompagnement verbal sur les rencontres.

- ✓ Le faire savoir en début de rencontre
- ✓ Utiliser l'accompagnement verbal suivant, indiquant, main ouverte, le tireur concerné : ROUGE + intervention nommée de la faute ou BLEU + intervention nommée de la faute.
- ✓ Intervention brève et concise sur la faute nommée
- √ Voix posée et détachée

## Mieux discriminer les fautes en première et /ou seconde intention.

- ✓ Frappe tibiale, coup direct dans le vide etc.
- ✓ Plus de fluidité dans ces conditions
- ✓ Hiérarchiser les fautes : bénignes sans incidence, pas d'intervention / sérieuses ou répétées, remarques / graves ou répétées sans modification du comportement, avertissement ou disqualification.

## Séries de poings

Ne pas se tromper entre une série de poings dans un échange et une prédominance de poing. De plus, stopper et remettre à distance les tireurs dès que ceux-ci boxent aux poings défavorise objectivement le tireur le plus fort aux poings en réduisant ses chances de porter des coups décisifs.

## Accrochages

Sanctionner immédiatement les accrochages, dont la fréquence augmente de manière insupportable, aura un effet bénéfique sur la fluidité et le spectacle ainsi que sur l'élévation du niveau technico tactique en poings de nos tireurs. **Ne pas confondre accrochage et placement technico-tactique.** 

# Amplitude gestuelle de l'arbitre

Elle est encore à améliorer car elle permet une meilleure compréhension et une meilleure lecture des interventions de l'arbitre de la part des tireurs, soigneurs, public, etc.

# La compensation qui fait suite à un avertissement donné

Fréquemment, on retrouve encore des arbitres qui donnent un avertissement au tireur B, alors que 30 secondes avant ils en ont donné un au tireur A, ce que l'on appelle, dans notre jargon commun, un « avertissement de compensation ». Cette pratique-dérive dans cette configuration, ne devrait plus avoirs cours. De même que la demande d'avertissement aux deux tireurs, souvent employée par manque de discernement, devrait être une exception.

## Commandement « STOP »

Ce commandement verbal, doit être accompagné de la gestuelle appropriée. Un tireur pourra toujours reprocher à l'arbitre de ne pas l'avoir entendu, il pourra difficilement évoquer le fait qu'il n'ait pas vu son geste.

#### Ventilation des officiels

J'invite les DO à ne pas positionner systématiquement les officielles féminines sur les combats féminins. Le genre ne doit pas être un critère de sélection des officiel(le)s sur les rencontres.

## Aspects éthiques liés à l'arbitrage

Aucun tireur ne peut gagner avec des actions ou coups interdits, ni perdre par une faute qu'il n'a pas commise. En assaut, les arbitres doivent savoir que ne pas sanctionner les pressions abusives, les accrochages, les poussées avec le corps, les tireurs qui mettent systématiquement un pied à travers les cordes pour se donner un temps de récupération etc. <u>défavorise objectivement</u> le tireur voulant produire une boxe aérienne, virtuose et fluide... que tout le monde veut voir en assaut.

#### Ponctualité

J'invite les officiels à respecter les horaires de convocation sur les compétitions, ainsi qu'à être respectueux des temps de pause accordées par le DO. La ponctualité sera prise en compte dans l'évaluation de l'officiel.

# Plaquettes

L'expérimentation de l'utilisation des plaquettes sur les compétitions 2023 / 2024, dans certaines ligues est étendue à l'ensemble des Ligues, afin d'obtenir une mesure plus précise de son efficience. Ainsi, à 45 secondes de la minute de repos, le DO, en levant les 2 bras, verbalisera le commandement suivant : « Juges ensemble - plaquettes ». Les juges lèveront ensemble la plaquette correspondant à la couleur du coin du tireur qu'ils ont désigné comme vainqueur de la reprise. Le DO inscrira le résultat au dos de son bulletin.

# Seconds

Le tireur devra transmettre au DO le nom de son soigneur principal, lors de la pesée. Les seconds devront être détenteurs d'une licence de l'année sportive en cours. Championnat de France Jeunes Cadets sur sélection de ligue – au minimum un jeune second – possibilité néanmoins de compléter les effectifs par un jeune officiel national par enceinte.

Au-delà de la préoccupation nécessaire du respect du règlement, les arbitres doivent donc avoir une pleine conscience des enjeux et des conséquences de leur arbitrage.

En ce qui concerne le hors combat en combat, il est apparu bien souvent que les avertissements qui découlent de coups interdits au triangle génital et/ou à la poitrine pour les féminines peuvent faire basculer un combat, alors que ces coups sont bien souvent involontaires ou litigieux par rapport à la responsabilité de l'auteur (fouettés qui glissent sous la cuisse de l'adversaire, tireur qui avance sur le coup, etc.). L'arbitre doit être capable d'analyser les différents paramètres qui ont provoqué ce coup interdit (intention, gravité, mouvement involontaire, etc.) de manière à, soit

- ✓ Laisser récupérer
- ✓ Sanctionner.

Dans ce cas également, il dispose de son libre arbitre.

Je les invite également à informer les officiels nationaux ou les Délégué Officiels qui sont hors liste "en activité", qu'ils peuvent toujours réintégrer cette liste, sous réserve qu'ils en expriment le souhait auprès de la CNA, par courrier avant l'entame de saison et qu'ils participent à la Journée d'Actualisation des Connaissances (JAC).

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison 2024/2025. La CNA reste à l'écoute de vos propositions et suggestions qui peuvent toujours remonter par l'intermédiaire des RLA ou des cadres techniques.

Cordialement.

Rodolphe REDON Vice-président FFSbf&DA

Responsable CNA et CNSP

P.S.il est demandé aux officiels de réserver leurs titres SNCF, autant que possible, dès réception de leur convocation.